

A S S E M B L É E      N A T I O N A L E

X V I <sup>e</sup>      L É G I S L A T U R E

# Compte rendu

## Commission du développement durable et de l'aménagement du territoire

- Examen, en application de l'article 88 du Règlement, des amendements restant en discussion sur la proposition de loi visant à supprimer les zones à faibles émissions mobilité (n° 257 rect.) (*M. Pierre Meurin, rapporteur*)..... 2
- Informations relatives à la Commission..... 2

Jeudi 12 janvier 2023  
Séance à 8 heures 45

Compte rendu n° 36

SESSION ORDINAIRE DE 2022-2023

**Présidence de  
M. Jean-Marc Zulesi,  
*Président***



La Commission du développement durable et de l'aménagement du territoire a examiné, en application de l'article 88 du Règlement, les amendements restant en discussion sur la proposition de loi visant à supprimer les zones à faibles émissions mobilité (n° 257 rect.) (*M. Pierre Meurin, rapporteur*).

*La commission a **repoussé** les amendements figurant dans le tableau ci-après :*

<b>N° Amdt</b>	<b>Place</b>	<b>Auteur</b>	<b>Groupe</b>
23	PREMIER	M. MEURIN Pierre	RN
25	ap 2	M. MEURIN Pierre	RN



### **Informations relatives à la Commission**

La Commission du développement durable et de l'aménagement du territoire a nommé M. Denis Masségia rapporteur sur la proposition de loi portant fusion des filières à responsabilité élargie des producteurs d'emballages ménagers et des producteurs de papier (n° 676).

## **Membres présents ou excusés**

**Commission du développement durable et de l'aménagement du territoire**

**Réunion du jeudi 12 janvier 2023 à 8 h 45**

*Présents.* - M. Anthony Brosse, M. Pierre Meurin, M. Jean-Marc Zulesi

*Excusés.* - Mme Nathalie Bassire, Mme Lisa Belluco, M. Jean-Victor Castor,  
M. Marcellin Nadeau, Mme Claire Pitollat